



Société anonyme au capital de 14 004 292,50 euros
Siège social : 14, rue d'Antin – 75002 Paris
RCS Paris 393 010 467

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 OCTOBRE 2016

A.	ETAT DE SITUATION FINANCIERE	5
B.	ETAT DU RESULTAT NET	6
B2.	AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL	6
C.	ETAT DES FLUX DE TRESORERIE	7
D.	ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES	8
E.	INFORMATIONS SECTORIELLES (DONNEES AJUSTEES)	9
F.	ANNEXE AUX ÉTATS FINANCIERS	10
I.	PRESENTATION DE L'EMETTEUR	10
II.	FAITS CARACTÉRISTIQUES DE LA PÉRIODE	10
1)	Acquisition du Casino de Chamonix-Mont-Blanc	10
2)	Prise de participation dans les casinos de Port-Leucate, de Briançon et de Carnac et acquisition des murs du casino de Carnac	11
3)	Acquisition du Casino de Capvern-les-Bains	11
4)	La société CECPAS – Casino de Collioure en Plan de Continuation	12
5)	Dépôt d'une proposition de modification du plan de redressement de Société Française de Casinos	12
6)	Renouvellement de l'autorisation d'exploitation des jeux sur le casino de Chamonix-Mont-Blanc	13
7)	Signature d'un contrat de DSP relatif à la concession du casino municipal de Bagnères-de-Luchon	13
8)	Cession du fonds de commerce de l'hôtel de Gruissan	13
III.	PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	14
IV.	PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION	14
	RÉFÉRENTIEL	14
	ESTIMATIONS ET JUGEMENTS	15
	CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE DE LA GESTION DE CASINOS	16
	MÉTHODES DE CONSOLIDATION	17
1)	Périmètre de consolidation	17
2)	Regroupements d'entreprises	17
3)	Date de clôture	17
	RÈGLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION	17
4)	Goodwill	17
5)	Tests de dépréciation	17
6)	Immobilisations	18
	• Immobilisations incorporelles	18
	• Immobilisations corporelles	18
7)	Actifs financiers	19

	• Actifs financiers non courants	19
	• Prêts et créances	19
8)	Stocks	20
9)	Trésorerie et équivalents de trésorerie	20
10)	Capitaux propres	20
11)	Provisions pour pensions, indemnités de fin de carrière et autres avantages du personnel	20
12)	Autres provisions	21
13)	Subventions	21
14)	Impôts différés	21
15)	Actifs et passifs courants et non courants	21
16)	Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	21
17)	Passifs financiers	22
18)	Revenus	22
19)	Résultat opérationnel courant	22
20)	Charges ou produits opérationnels non courants	22
21)	Coût de financement	22
22)	Résultat par action	22
23)	Informations sectorielles	23
V.	COMPLÉMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RÉSULTAT	24
1)	Goodwill	24
2)	Tests de perte de valeur	24
3)	Immobilisations incorporelles	26
4)	Immobilisations corporelles	27
5)	Autres actifs financiers non courants	28
6)	Stocks et en-cours	28
7)	Clients et autres actifs courants	29
8)	Capitaux propres	29
	• Autorisations accordées	29
9)	Emprunts auprès des établissements de crédit et endettement financier net	30
	• Emprunts auprès des établissements de crédit	31
	• Emprunts et dettes financières divers à moins d'un an	31
	• Nature du passif de Société Française de Casinos dans le cadre du plan de continuation	32
	• Avances consenties par les associés et les sociétés apparentées	33
	• Charges financières	33
	• Risques de taux et privilèges accordés	33
	• Risque de liquidité	33
10)	Autres passifs non courants	34
11)	Provisions courantes et non courantes	34
	• Provisions pour litiges	34
	• Avantages postérieurs à l'emploi	34
	• Montants reconnus au bilan	35
12)	Impôts différés	35
	• Impôts différés comptabilisés	35
	• Rapprochement entre impôt théorique et impôt effectif	36

13)	Fournisseurs et comptes rattachés	36
14)	Dettes fiscales et sociales	36
15)	Autres passifs courants	37
16)	Actifs et passifs financiers	38
	• Classement et méthode de comptabilisation des actifs et passifs financiers	38
	• Reclassement ou décomptabilisation	38
	• Instruments de garantie	39
	• Instruments financiers composés comprenant de multiples dérivés incorporés	39
	• Défaillances et inexécutions	39
	• Instruments dérivés	39
	• Risques liés aux actifs et passifs financiers	39
17)	Produits et charges opérationnels non courants	39
18)	Impôt sur les sociétés	40
	• Intégration fiscale	40
	• Ventilation de l'impôt sur les résultats	40
19)	Résultat par action	40
20)	Engagements hors bilan	40
	• Dettes garanties par des sûretés réelles	40
	• Engagements donnés	40
	• Engagements reçus	40
	• Créances garanties par des sûretés réelles	40
	• Autres engagements hors bilan	40
21)	Charges de personnel, effectif à la clôture et droit à la formation	41
22)	Informations relatives aux parties liées	41
	• Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction	41
	• Autres transactions avec les parties liées	41
23)	Honoraires des commissaires aux comptes	42
24)	Événements postérieurs à la clôture	42
	• Modification du plan de redressement de Société Française de Casinos	42
	• Renouvellement de la Délégation de Service Public et de l'autorisation d'exploitation des jeux sur le casino de Gruissan	42
	• Renouvellement de l'autorisation d'exploitation des jeux sur le casino de Capvern	42

A. ETAT DE SITUATION FINANCIERE

Actif (en milliers d'euros)	Au 31.10.2016	Au 31.10.2015	Notes
Goodwill	21 099	21 559	1
Immobilisations incorporelles	138	128	3
Immobilisations corporelles	10 055	5 881	4
Participations entreprises associées	920	-	
Actifs financiers non courants	218	104	5
Impôts différés	182	153	12
Actifs non courants	32 612	27 824	
Stocks et en-cours	148	163	6
Clients	743	480	7
Autres actifs courants	1 456	984	7
Actifs d'impôt exigible	470	348	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 933	3 036	9
Actifs courants	4 750	5 010	
Actifs non courants et groupe d'actifs à céder	-	-	
Total de l'actif	37 362	32 834	

Passif (en milliers d'euros)	Au 31.10.2016	Au 31.10.2015	Notes
Capital	14 004	14 004	8
Réserves consolidées	4 021	3 500	
Résultat net part du Groupe	750	548	
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société	18 775	18 052	
Participations ne donnant pas le contrôle	(104)	(115)	
Capitaux propres	18 672	17 936	
Emprunts auprès des établissements de crédit	54	-	9
Emprunts et dettes financières divers	10	-	9
Passifs échelonnés non-courant	5 771	8 093	9
Autres passifs non courants	154	191	10
Provisions non courantes	877	439	11
Impôts différés	-	-	12
Passifs non courants	6 866	8 724	
Emprunts auprès des établissements de crédit	53	69	9
Emprunts et dettes financières divers	429	54	9
Passifs échelonnés courant	1 988	937	9
Fournisseurs	1 607	1 288	13
Dettes fiscales et sociales	3 352	2 239	14
Autres passifs courants	4 321	1 447	15
Provisions courantes	74	139	11
Passifs d'impôt exigible	-	-	
Passifs courants	11 825	6 174	
Passifs inclus dans des groupes destinés à la vente	-	-	
Total du passif et des Capitaux Propres	37 362	32 834	

B. ETAT DU RESULTAT NET

(en milliers d'euros)	Au 31.10.2016	Au 31.10.2015	Notes
Chiffre d'affaires	21 954	18 179	
Prélèvements	(7 434)	(5 887)	
Chiffre d'affaires net de prélèvements	14 520	12 292	
Autres produits de l'activité	56	142	
Produits des activités ordinaires	14 576	12 434	
Achats consommés	(964)	(871)	
Charges externes	(4 838)	(3 771)	
Charges de personnel	(6 319)	(5 380)	21
Impôts et taxes	(612)	(550)	
Dotations nettes aux amortissements	(1 208)	(1 032)	
Dépréciations nettes des reprises :			
Sur actifs financiers			
Sur actifs courants	12	(51)	
Provisions nettes des reprises	(50)	65	
Autres produits opérationnels	(250)	125	
Autres charges opérationnelles	147	(306)	
Résultat opérationnel courant	495	664	
Autres produits opérationnels non courants	1 100	147	17
Autres charges opérationnelles non courantes	(1 822)	(54)	17
Résultat opérationnel	(227)	757	
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	
Coût de l'endettement financier brut	(11)	(25)	9
Coût de l'endettement financier net	(11)	(25)	
Autres produits financiers	1 480	7	
Autres charges financières	(478)	(232)	
Résultat avant impôt	764	507	
Charge (produit) d'impôt sur le résultat	54	10	18
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	(60)	-	
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	-	28	
Résultat net de la période	757	545	
Résultat net de la période attribuable aux			
- propriétaires de la société	750	548	
- participations ne donnant pas le contrôle	7	(3)	
Résultat net par action (part du Groupe)	0,15 €	0,11 €	19
Résultat net dilué par action (part du Groupe)	0,15 €	0,11 €	

B2. AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL

(en milliers d'euros)	Au 31.10.2016	Au 31.10.2015
Résultat net de la période	757	545
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	(22)	5
Autres éléments	-	-
Charge d'impôt sur les autres éléments du résultat global	-	-
Résultat global de la période attribuable aux propriétaires de la société	735	550
Résultat global de la période attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	7	(3)
Résultat global de la période	742	547

C. ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

(en milliers d'euros)	Au 31.10.2016	Au 31.10.2015	Notes
Résultat net des activités poursuivies	757	545	
Quote-part des entreprises en équivalence	(20)	-	
Charges d'intérêts	22	25	
Produits d'intérêts	(5)	(7)	
Impôt sur les sociétés	(243)	(211)	
Dotations (reprises) nettes d'amortissements et provisions	2 445	932	3
Autres (produits) et charges calculés	(1 028)	214	
(Plus-values), moins-values de cession	(281)	1	
Capacité d'autofinancement	1 647	1 499	
Variation du besoin en fonds de roulement :			
Stocks	39	(6)	6
Clients	(241)	(41)	7
Fournisseurs	(281)	(532)	13
Variation des autres actifs et passifs	489	128	
Impôt (payé) ou remboursé	97	-	
Flux de trésorerie provenant de (utilisé dans) l'exploitation	1 751	1 048	
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	(2 523)	(1 430)	3
Acquisitions d'actifs financiers non courants	(1)	(16)	5
Acquisition de sociétés sous déduction de la trésorerie acquise	(830)		
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	736		
Cessions d'immobilisations financières	131	1 106	5
Cessions d'actifs non courants et groupe d'actifs			
Intérêts reçus	5	7	
Incidence des décalages liés aux opérations d'investissement	-	529	3
Flux de trésorerie, provenant des (affecté aux) opérations d'investissement	(2 481)	198	
Dividendes mis en paiement			
Autres variations	-	-	
Souscription d'emprunts			
Remboursement d'emprunts	(31)	(257)	9
Remboursement Passifs SFC & Collioure	-	(746)	9
Trésorerie bloquée affectée au plan de continuation de SFC	(314)	(298)	
Souscription (remboursement) d'autres dettes financières	17	291	9
Intérêts payés	(13)	(19)	
Flux de trésorerie, provenant des (affecté aux) opérations de financement	(342)	(1 030)	
Variation de trésorerie	(1 072)	216	
Trésorerie nette à l'ouverture de la période	2 998	2 782	
Trésorerie nette à la clôture de la période	1 926	2 998	

D. ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Capital	Résultat	Réserves consolidées	Capitaux propres part du groupe	Intérêts des minoritaires	Capitaux propres consolidés
Au 31.10.2014 Normes IFRS	14 004	1 344	2 001	17 349	50	17 399
Affectation du résultat		(1 344)	1 344			
Résultat de l'exercice		548		548	(2)	546
Distribution de dividendes						
Transaction avec des minoritaires						
Autres variations			5	5		5
Variation de périmètre			150	150	(163)	(13)
Au 31.10.2015 Normes IFRS	14 004	548	3 500	18 052	(115)	17 937
Affectation du résultat		(548)	548			
Résultat de l'exercice		750		750	7	757
Distribution de dividendes						
Transaction avec des minoritaires						
Autres variations						
Variation de périmètre			(27)	(27)	5	(22)
Au 31.10.2016 Normes IFRS	14 004	750	4 021	18 775	(103)	18 672

E. INFORMATIONS SECTORIELLES (DONNEES AJUSTEES)

La norme IFRS 11 conduit à retenir la méthode de la mise en équivalence des sociétés sous contrôle conjoint.

Toutefois, afin de refléter la réalité opérationnelle du Groupe, les données opérationnelles des sociétés sous contrôle conjoint sont intégrées à 100% comme dans le reporting opérationnel du Groupe, sur lequel s'appuie la Direction pour analyser l'activité, prévoir les investissements et mesurer sa performance.

En conséquence, conformément à IFRS 8, l'information sectorielle intégrée aux états financiers est en ligne avec cette information interne, et la communication financière externe du Groupe s'appuie donc sur cette information financière opérationnelle. L'information financière et les commentaires sont donc basés sur des données « ajustées » qui sont systématiquement réconciliées avec les états financiers IFRS.

INFORMATIONS SECTORIELLES	DONNEES AJUSTEES	CASINO DE GRUISSAN	CASINO DE CHATEL-GUYON	CASINO DE PORT LA NOUVELLE	CASINO DE COLLIOURE	CASINO DE CHAMONIX 9 mois	CASINO DE PORT LEUCATE 9 Mois	CASINO DE BRIANCON 7 mois	CASINO DE CARNAC 1 mois	STRUCTURE	INTRA-GROUPE
Chiffre d'affaires brut	27 346	9 248	5 410	2 267	2 433	2 494	3 216	1 763	514	601	(601)
Prélèvements	(9 475)	(3 457)	(1 968)	(428)	(661)	(920)	(1 268)	(545)	(227)	0	0
Chiffre d'affaires	17 871	5 791	3 442	1 839	1 772	1 574	1 948	1 218	288	601	(601)
Autres produits opérationnels	71	34	3	5	15	0	15	0	0	0	0
Produits des activités ordinaires	17 942	5 825	3 445	1 843	1 786	1 574	1 962	1 218	288	601	(601)
Achats consommés	(1 098)	(388)	(215)	(245)	(96)	(20)	(66)	(69)	0	0	0
Charges externes	(5 925)	(1 495)	(785)	(456)	(600)	(366)	(505)	(402)	(141)	(1 698)	523
Charges de personnel	(7 753)	(2 289)	(1 010)	(858)	(711)	(941)	(735)	(578)	(121)	(509)	0
Impôts et taxes	(772)	(242)	(146)	(62)	(54)	(101)	(74)	(62)	(17)	(16)	0
Dotations nettes aux amortissements	(1 675)	(344)	(310)	(222)	(253)	(56)	(307)	(125)	(20)	(39)	0
Dépréciations nettes des reprises :	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sur immobilisations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sur actifs financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sur actifs courants	12	(20)	(0)	0	(3)	(0)	0	0	0	35	0
Provisions nettes des reprises	(66)	6	(4)	2	(50)	(15)	(6)	(8)	(1)	10	0
Autres produits et charges opérationnels	(231)	(71)	(14)	(42)	19	24	(51)	(70)	(8)	(95)	78
Résultat opérationnel courant	434	984	962	(39)	37	98	219	(96)	(20)	(1 711)	0
EBITDA	2 163	1 341	1 276	180	343	169	532	38	2	(1 717)	0
Autres produits et charges opérationnels non courants	(726)	280	0	15	(1 267)	4	0	(3)	0	246	0
Résultat opérationnel	(292)	1 264	962	(24)	(1 230)	102	219	(99)	(20)	(1 466)	0
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	0	0	0	0	0	0	0	0	2	49	(51)
Coût de l'endettement financier brut	(49)	(1)	(1)	(14)	0	(15)	(26)	0	0	(43)	51
Coût de l'endettement financier net	(49)	(1)	(1)	(14)	0	(15)	(26)	0	2	6	0
Autres produits et charges financiers	1 002	(3)	(2)	(11)	1 148	3	(0)	0	0	(133)	0
Résultat avant impôt	661	1 260	960	(49)	(82)	90	193	(99)	(18)	(1 592)	0
Charge (produit) d'impôt sur le résultat	34	(409)	(278)	0	(5)	30	0	(0)	(20)	716	0
Liaisons Résultat	(0)	(100)	(100)	(108)	(10)	(62)	(65)	(24)	(41)	512	0
Résultat net de l'ensemble consolidé	695	851	682	(49)	(87)	120	193	(99)	(38)	(877)	0

L'EBITDA est désigné comme le résultat opérationnel courant avant dotations et reprises aux amortissements et provisions.

PASSAGE IFRS / DONNEES AJUSTEES (en milliers d'euros)	IFRS	Mise en équivalence	Retraitements	DONNEES AJUSTEES
Chiffre d'affaires	21 954	5 494	(102)	27 346
Prélèvements	(7 434)	(2 041)		(9 475)
Chiffre d'affaires net de prélèvements	14 520	3 453	(102)	17 871
Résultat opérationnel courant	495	(61)		434
EBITDA	1 741	422		2 163
Résultat opérationnel	(227)	(64)		(292)
Résultat avant impôt	764	(102)		661
Quote part de résultat des sociétés mises en équivalence	(60)		60	
Résultat net de l'ensemble consolidé	757	(123)	60	695

F. ANNEXE AUX ÉTATS FINANCIERS

I. PRESENTATION DE L'EMETTEUR

Société Française de Casinos (SFC) est une société anonyme dont le siège social est sis 14, rue d'Antin – 75002 PARIS – immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 393 010 467. Elle est cotée sur NYSE Euronext Paris, Eurolist compartiment C.

SFC est la société mère d'un groupe français spécialisé dans l'exploitation de casinos ainsi que les activités d'hôtellerie et de restaurants qui s'y rapportent (ci-après «SFC» ou «le Groupe»).

Les états financiers reflètent la situation comptable de la société et de ses filiales, ainsi que les intérêts du Groupe dans les entreprises associées.

En date du 27 avril 2017, le Conseil d'administration a arrêté les états financiers consolidés annuel de SFC et en a autorisé la publication.

II. FAITS CARACTÉRISTIQUES DE LA PÉRIODE

1) Acquisition du Casino de Chamonix-Mont-Blanc

Dans le cadre de sa stratégie de développement, Société Française de Casinos a acquis le 29 janvier 2016, 100% du capital du casino de Chamonix-Mont-Blanc.

Le Casino de Chamonix-Mont-Blanc, situé en Haute-Savoie est idéalement situé au centre de la ville. Il comporte, outre les activités traditionnelles de casinos, jeux, machines à sous et restauration, une salle de réception avec vue sur le Mont-Blanc.

Conformément à la norme IFRS 3 révisée (IFRS 3), les actifs et les passifs identifiables repris de la société du casino de Chamonix-Mont-Blanc ont été comptabilisés à leur juste valeur à la date de prise du contrôle, notamment les avantages postérieurs à l'emploi.

Cette prise de contrôle du casino se traduit dans les comptes consolidés du Groupe par un goodwill de 270 K€ calculé comme suit :

(en milliers d'euros)	Au 29.01.2016
Actif net acquis à la valeur comptable	(898)
Ajustements de juste valeur	628
Actif net à la juste valeur	(270)
Prix d'acquisition	-
Goodwill	270

Effets de la prise de contrôle du casino de Chamonix-Mont-Blanc sur les principaux indicateurs de résultat du Groupe sur la période :

(en milliers d'euros)	Au 31.10.2016 9 mois
Chiffre d'affaires	2 494
Prélèvements	(920)
Chiffre d'affaires net de prélèvements	1 574
Résultat opérationnel courant	145
Résultat opérationnel	149
Résultat net de la période	182

2) Prise de participation dans les casinos de Port-Leucate, de Briançon et de Carnac et acquisition des murs du casino de Carnac

Le Groupe a pris une participation de 49% au capital d'une filiale nouvellement créée, dénommée « Société Franco-Belge de Casinos – SFBC », et détenue pour le solde (51%) par le Groupe de casinos belge Ardent-Circus. Le Groupe SFC et Ardent-Circus ont régi les modalités de contrôle de cette société via un pacte d'actionnaire, permettant le contrôle conjoint de SFBC par les 2 partenaires. La société SFBC est donc consolidée selon la méthode de la mise en équivalence conformément à IFRS 11 (cf note C).

SFBC a signé un protocole d'acquisition le 15 décembre 2015 pour prendre le contrôle des casinos de Port-Leucate et de Briançon. Les conditions suspensives à ces acquisitions ont été levées respectivement le 29 janvier 2016 pour 100% du capital du casino de Port-Leucate et le 30 mars 2016 pour 100% du capital du casino de Briançon.

Par acte du 27 septembre 2016, la SFBC a acquis 100% du capital du casino de Carnac.

Concomitamment à cette opération, la Société Franco-Belge de Casinos a acquis les murs du casino de Carnac via sa filiale, la SCI Foncière SFBC, détenue à 98% par SFBC (1% par SFC et 1% par Ardent-Circus).

Ces 3 casinos et la SCI sont intégrés via la SFBC dans les comptes consolidés du groupe (mise en équivalence).

3) Acquisition du Casino de Capvern-les-Bains

La Société des Eaux Minérales et des Établissements Thermaux de Châtelguyon a acquis le 12 août 2016, 100% du capital du casino de Capvern-les-Bains.

Le Casino de Capvern-les-Bains, situé dans les Hautes-Pyrénées comprend notamment outre les activités traditionnelles de casinos, jeux, machines à sous et restauration, un hôtel et d'autres activités annexes (discothèque, activités de remise en forme...).

Lors de la reprise, le casino de CAPVERN était au bord de la fermeture et dans un état déplorable dans tous les domaines : outre des machines à sous obsolètes, une communication en berne, le casino faisait l'objet d'une vérification de comptabilité des services fiscaux. La comptabilité n'était pas tenue depuis le 1^{er} novembre 2015 et les comptes n-1, non certifiés par le Commissaires aux Comptes.

Au 31 octobre 2016, la comptabilité a été reconstituée, néanmoins, il n'a pas été possible de préparer un bilan d'ouverture fiable et des incertitudes demeurent. Il a donc été décidé de n'intégrer que le bilan au 31/10/2016 et de n'inclure l'activité qu'à partir du 1^{er} novembre 2016.

Le Groupe SFC et la société FRAMELIRIS, actionnaires de la SEMCG ont régi les modalités de contrôle de celle-ci via un pacte d'actionnaire, permettant le contrôle exclusif par SFC. La société SEMCG et ses filiales dont le casino de CAPVERN sont donc consolidées par intégration globale conformément à IFRS 10.

Cette prise de contrôle du casino se traduit dans les comptes consolidés du Groupe par un goodwill de 584 K€ calculé comme suit :

(en milliers d'euros)	Au 31.10.2016
Actif net acquis à la valeur comptable	(173)
Ajustements de juste valeur	(11)
Actif net à la juste valeur	(184)
Prix d'acquisition	400
Goodwill	584

4) La société CECPAS – Casino de Collioure en Plan de Continuation

Suite à la décision de rejet par la Chambre Commerciale de la Cour de Cassation en date du 5 mai 2015 du pourvoi contre la Société TAHOE entérinant un passif de 3 150 K€, la société CECPAS qui exploite le casino de Collioure a demandé en date du 1^{er} juillet 2015 au Tribunal de Commerce de Perpignan d'étendre sa procédure de sauvegarde en règlement judiciaire afin de donner à la société le temps de renégocier avec ses créanciers.

Par un jugement du 1^{er} septembre 2015, ce même tribunal a autorisé la poursuite de la période d'observation jusqu'au 1^{er} janvier 2016.

En date du 16 décembre 2015, la période d'observation a été prolongée jusqu'au 1^{er} juillet 2016.

Le plan de continuation validé par l'administrateur judiciaire le 27 avril 2016 après consultation préalable des créanciers, a été définitivement entériné par le Tribunal de Commerce de Perpignan le 22 juin 2016.

Ce Plan de Continuation prévoit les principales mesures suivantes :

- ✓ Prise en compte d'un passif évalué à la somme de 4,8 M€ dont 0,7 M€ de compte courant SFC
- ✓ Engagement portant sur une opération d'augmentation de capital par conversion en capital d'une créance de l'actionnaire permettant de réduire le passif d'un montant de 0,7 M€
- ✓ Remboursement du solde du passif en 10 annuités progressives, la première annuité intervenant à la date anniversaire du plan, soit le 31 mai 2017, selon l'échéancier suivant :
 - 1 an après l'adoption du plan : 2,5% du passif,
 - 2 ans après l'adoption du plan : 2,5% du passif,
 - 3 ans après l'adoption du plan : 5% du passif,
 - 4 ans après l'adoption du plan : 5% du passif,
 - 5 ans après l'adoption du plan : 5% du passif,
 - 6 ans après l'adoption du plan : 5% du passif,
 - 7 ans après l'adoption du plan : 5% du passif,
 - 8 ans après l'adoption du plan : 5% du passif,
 - 9 ans après l'adoption du plan : 5% du passif,
 - 10 ans après l'adoption du plan : 60% du passif,

Les conséquences financières de ce plan sur les actifs et les passifs du casino de Collioure sont présentés en note 2 « Test de perte de valeur – UGT Collioure » et note 6 « passif échelonné de la CECPAS Casino de Collioure ».

5) Dépôt d'une proposition de modification du plan de redressement de Société Française de Casinos

En date du 20 mai 2016, la Société Française de Casinos a déposé une demande de modification de son plan d'apurement auprès du greffe du Tribunal de Commerce de Paris avec les modalités suivantes :

- Allongement du plan de continuation de 2 ans jusqu'en 2021, soit 10 ans au total avec les échéances à courir suivantes : 4% - 5% - 10% - 13% - 20% - 25% (au lieu de 12% - 15% - 25% - 25%).

Cette modification avait pour objectif de laisser du temps au Groupe afin de récolter les fruits des investissements réalisés sur la période et qui étaient nécessaires pour garantir et préserver la pérennité de la société et l'intérêt de ses créanciers permettant à terme d'honorer les échéances du plan d'apurement.

Néanmoins, considérant que les efforts demandés aux créanciers étaient trop importants au regard des contreparties offertes, le Tribunal a rejeté la demande de modification du plan de Continuation.

Cependant, et après avoir pris en compte les remarques faites par les organes de la procédure et après échanges avec certains de ses créanciers, la SFC a souhaité, afin de ne pas annihiler tous ses efforts à un moment clé de son développement, soumettre une nouvelle demande de modification du Plan de Continuation.

En date du 3 novembre 2016, la Société Française de Casinos a déposé une nouvelle demande de modification de son plan d'apurement auprès du greffe du Tribunal de Commerce de Paris avec les modalités suivantes :

- Allongement du plan de continuation d'1an jusqu'en 2020, soit 9 ans au total avec les échéances à courir suivantes : 7% - 10% - 20% - 25% - 15% (au lieu de 12% - 15% - 25% - 25%).

La société Française de Casinos s'est présentée le 15 février 2017 devant le Tribunal de Commerce de Paris (cf note 24 : évènements postérieurs à la clôture).

6) Renouvellement de l'autorisation d'exploitation des jeux sur le casino de Chamonix-Mont-Blanc

En date du 3 juin 2016, l'autorisation d'exploiter les jeux a été renouvelée sur le Casino de Chamonix-Mont-Blanc jusqu'au 31 octobre 2017.

7) Signature d'un contrat de DSP relatif à la concession du casino municipal de Bagnères-de-Luchon

La Mairie de Bagnères-de-Luchon a lancé un appel à candidature pour la réouverture de son casino auquel Société Française de Casinos s'est portée candidate et a déposé un dossier.

Suite à la réunion de la commission d'appel d'offre, la candidature de Société Française de Casinos a été retenue.

La Société du Casino de Bagnères-de-Luchon – SCBL, filiale à 100% de Société Française de Casinos a été immatriculée en date du 17 juin 2016.

Le 9 juin 2016, un contrat de délégation de service public relatif à la concession du casino municipal de Bagnères-de-Luchon a été signé avec la commune.

Société Française de Casinos a déposé une demande d'autorisation d'exploitation des jeux dans le courant du mois de septembre 2016 pour un début d'exploitation prévue en décembre 2017.

8) Cession du fonds de commerce de l'hôtel de Gruissan

Aux termes d'un acte notarial du 1^{er} juillet 2016, le Groupe SFC a cédé le fonds de commerce de l'hôtel à Gruissan.

III. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

	Secteur d'activité	Siège	RCS	Pourcentage d'intérêt et de contrôle	
				31.10.2016	31.10.2015
Société Française de casinos	Jeux	Paris	393 010 467	Société consolidante	
Casino de Gruissan	Casinos	Gruissan	305 322 042	100,00%	100,00%
Châtel Casino	Casinos	Châtelguyon	391 605 987	99,91%	99,91%
Société du Casino de Port-la-Nouvelle	Casinos	Port-la-Nouvelle	407 654 094	100,00%	100,00%
Cecpas Casino de Collioure	Casinos	Collioure	382 014 645	100,00%	100,00%
Casino de Chamonix Mont-Blanc*	Casinos	Chamonix Mont-Blanc	387 565 823	100,00%	NI
Casino de Bagnères de Luchon*	Casinos	Paris	820 966 455	100,00%	NI
Société Franco-Belge de Casinos**	Casinos	Paris	818 055 428	49,00%	NI
SCI Foncière SFBC	Casinos	Paris	822 760 237	49,00%	NI
Casino de Port-Leucate	Casinos	Port-Leucate	433 635 489	49,00%	NI
Casino de Briançon	Casinos	Briançon	428 922 074	49,00%	NI
Casino de Carnac	Casinos	Carnac	423 872 340	49,00%	NI
200% Poker	Autres	Paris	522 208 933	63,50%	63,50%
Société des Eaux Minérales et des Etablissements Thermaux de Châtelguyon	Autres	Châtelguyon	395 780 380	46,48%	46,48%
Casino de Capvern*	Casinos	Capvern	382 051 415	46,48%	NI
Compagnie Thermale de Châtelguyon	Autres	Châtelguyon	395 780 364	46,48%	46,48%
Société Immobilière Hôtelière de Congrès et de Thermalisme	Autres	Paris	347 497 844	100,00%	100,00%

*La société du casino de Bagnères-de-Luchon est intégrée dans les comptes annuels mais est sans activité sur l'exercice. Le casino de Chamonix-Mont-Blanc est intégré dans les comptes annuels à compter du 1^{er} février 2016. Tous deux sont consolidés par intégration globale. Le casino de Capvern est intégré dans les comptes annuels par intégration globale. (cf point 3 des FAITS CARACTERISTIQUES DE LA PERIODE)

**La Société Franco-Belge de Casinos est intégrée dans les comptes consolidés à compter du 1^{er} novembre 2015. Ses filiales, les casinos de Port-Leucate, de Briançon et de Carnac, sont entrées dans le périmètre SFC respectivement à compter du 1^{er} février 2016, du 1^{er} avril 2016 et du 1^{er} octobre 2016. La SCI SFBC est entrée à compter du 1^{er} octobre 2016. Ce sous palier est intégré par mise en équivalence dans les comptes consolidés au 31 octobre 2016.

Les autres sociétés du Groupe sont consolidées par intégration globale.

IV. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'ÉVALUATION

RÉFÉRENTIEL

Déclaration de conformité

Conformément au règlement européen CE N° 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les comptes consolidés du groupe Société Française de Casinos au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2016 sont établis conformément aux normes et interprétations publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et adoptées par l'Union européenne au 31 octobre 2016. Ce référentiel, disponible sur le site de la Commission Européenne (http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm), intègre les normes comptables internationales (IAS et IFRS), les interprétations du comité permanent d'interprétation (Standing Interpretations Committee – SIC) et du comité d'interprétation des normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Interpretations Committee – IFRIC).

Base de préparation

Les méthodes comptables exposées ci-après ont été appliquées de manière permanente aux périodes présentées dans les états financiers consolidés, à l'exception des nouvelles normes et interprétations décrites ci-après. Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros, monnaie fonctionnelle et de présentation du groupe.

Le Groupe SFC a appliqué dans les états financiers clos au 31 octobre 2016 les normes, interprétations et amendements aux normes publiées qui sont d'application obligatoire aux exercices ouverts au 1^{er} novembre 2015.

Normes, amendements et interprétations obligatoires au 1er novembre 2015 :

- ✓ l'IFRIC 21 « Taxes prélevées par une autorité publique » ;
- ✓ l'amendement à IAS 19 « Régimes à prestations définies : cotisations des membres du personnel » ;
- ✓ l'IFRS 3 « Regroupements d'entreprises : exclusion du champ d'application des partenariats » ;
- ✓ l'IFRS 13 « Evaluation à la juste valeur : exception portefeuille » ;
- ✓ l'IAS 40 « Clarification pour le reclassement d'un immeuble en immeuble de placement ou en bien immobilier occupé par son propriétaire » ;
- ✓ l'IFRS 2 « Définition des conditions d'acquisition des droits » ;
- ✓ l'IFRS 3 « Comptabilisation de la contrepartie éventuelle dans un regroupement d'entreprises et amendement d'IAS 39 et IFRS 9 » ;
- ✓ l'IFRS 8 « Regroupement de secteurs opérationnels et rapprochement entre le total des actifs des secteurs à présenter et les actifs de l'entité » ;
- ✓ l'IFRS 13 « Regroupement de secteurs opérationnels » ;
- ✓ l'IAS 16 et IAS 38 « Modèle de la réévaluation et ajustement proportionnel du cumul des amortissements » ;
- ✓ l'IAS 24 « Principaux dirigeants ».

L'application de ces normes n'a pas d'incidence sur le résultat et la situation financière du Groupe au 31 octobre 2016.

Normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne mais dont l'application obligatoire est postérieure aux exercices ouverts à compter du 1^{er} novembre 2015 :

- ✓ les amendements à IFRS 11 « Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans une entreprise commune » ;
- ✓ les amendements à IAS 16 et IAS 38 « Clarification sur les modes d'amortissement acceptables » ;
- ✓ les amendements à IAS 16 et IAS 41 « Agriculture plantes productrices » ;
- ✓ l'IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées : modifications apportées à un plan de vente ou à un plan de distribution aux propriétaires » ;
- ✓ l'IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir – mandats de gestion et application des amendements à IFRS 7 aux comptes condensés intermédiaires » ;
- ✓ l'IAS 19 « Avantages du personnel : taux d'actualisation – problématique du marché régional » ;
- ✓ l'IAS 34 « Information financière intermédiaire : information fournie ailleurs dans le rapport financier ».
- ✓ les amendements à IAS 1 « Initiative concernant les informations à fournir dans la présentation des états financiers ».

Normes et amendements non adoptés par l'Union Européenne :

- ✓ l'IFRS 9 « Instruments financiers » ;
- ✓ l'IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients » et ses amendements ;
- ✓ les amendements à IFRS 10, IFRS 12 et IAS 28 « Entités d'investissement : application de l'exemption de consolidation ».

L'impact de l'application de ces normes et amendements est en cours d'analyse.

Le Groupe prévoit que leur application ne devrait pas avoir d'impact significatif sur les états financiers consolidés du groupe SFC.

ESTIMATIONS ET JUGEMENTS

L'établissement des états financiers selon les normes IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses susceptibles d'avoir un impact tant sur les montants des actifs, des passifs, des produits et des charges que sur les informations données dans les notes annexes.

Les estimations et hypothèses sont réalisées à partir des données historiques comparables et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu

dans le cadre de la détermination des valeurs comptables. La direction du Groupe revoit ces estimations et hypothèses de façon continue afin de s'assurer de leur pertinence au regard de la situation économique actuelle. En fonction de l'évolution de ces hypothèses, les éléments figurant dans ses futurs états financiers pourraient être différents des estimations actuelles. L'impact des changements d'estimations comptables est comptabilisé au cours de la période du changement et de toutes les périodes futures affectées. Les principales règles d'estimations appliquées par le Groupe sont présentées ci-dessous et concernent :

- la valorisation au bilan des actifs corporels, incorporels et des écarts d'acquisition. Le Groupe revoit de manière régulière certains indicateurs qui conduiraient, le cas échéant à un test de dépréciation (note 5 ci-après et note 2 dans la section « V - COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT ») ;
- la valorisation des passifs financiers et notamment les passifs étalés dans le cadre de plan (note 17 ci-après et note 9 dans la section « V - COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT »).

Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation.

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE DE LA GESTION DE CASINOS

En France, la tenue de maisons de jeux de hasard est soumise à des lois et réglementations spécifiques.

Les autorisations d'ouverture sont accordées par le Ministre de l'Intérieur, qui en fixe la durée, le Conseil Municipal de la commune d'exploitation, dans le cadre d'une convention de délégation de service public, fixant, en fonction d'un cahier des charges, la durée de la concession, les jeux autorisés et les conditions d'exploitation du casino.

Les échéances des contrats de concession et des autorisations des jeux, dont sont titulaires les filiales du Groupe, sont les suivantes :

Société	Commune	Jeux exploités	Activités autres liées au contrat	Date de fin de contrat	Date de renouvellement de l'autorisation des jeux
Casino de Gruissan	Gruissan	125 Machines à sous & Jeux de Table	Animations culturelles de la ville	29.02.2032	28.02.2021
Société du Casino de Port-la-Nouvelle	Port-la-Nouvelle	50 Machines à sous & Jeux de Table	Développement touristique	23.11.2022	31.10.2017
Châtel casino	Châtel-Guyon	63 Machines à sous & Jeux de Table	Animations culturelles de la ville	31.10.2021	31.10.2020
Casino de Collioure	Collioure	75 Machines à sous & Jeux de Table	Développement touristique	05.02.2018	05.02.2018
Casino de Chamonix	Chamonix	75 Machines à sous & Jeux de Table	Animations culturelles de la ville	04.06.2026	31.10.2017
Casino de Capvern	Capvern	50 Machines à sous & Jeux de Table	Animations culturelles de la ville	21.12.2021	31.08.2018
Casino de Port-Leucate	Port-Leucate	50 Machines à sous & Jeux de Table	Développement touristique	31.01.2026	30.06.2017
Casino de Briançon	Briançon	50 Machines à sous & Jeux de Table	Animations culturelles de la ville	30.09.2030	30.09.2019
Casino de Carnac	Carnac	50 Machines à sous & Jeux de Table	Animations culturelles de la ville	17.06.2020	31.05.2017

MÉTHODES DE CONSOLIDATION

1) Périmètre de consolidation

Les sociétés dont le groupe détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote sont consolidées par intégration globale.

La mise en équivalence s'applique à toutes les entreprises associées dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable, laquelle est présumée quand le pourcentage de droits de vote est supérieur ou égal à 20 %.

Toutes les transactions internes sont éliminées en consolidation.

2) Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés conformément à IFRS 3 révisée depuis le 1er novembre 2009, et selon IFRS 3 pour les acquisitions ayant eu lieu avant cette date.

La contrepartie transférée (coût d'acquisition) est évaluée à la juste valeur des actifs remis, capitaux propres émis et passifs encourus à la date de l'échange. Les actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition.

Tout excédent de la contrepartie transférée sur la quote-part du groupe dans la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise donne lieu à la comptabilisation d'un goodwill. A la date de prise de contrôle et pour chaque regroupement, SFC a la possibilité d'opter soit pour un goodwill partiel (se limitant à la quote-part acquise par le groupe) soit pour un goodwill complet. Dans le cas d'une option pour la méthode d'un goodwill complet, les intérêts minoritaires sont évalués à la juste valeur et SFC comptabilise un goodwill sur l'intégralité des actifs et passifs identifiables.

Cette option s'applique transaction par transaction.

Les frais directement attribuables à l'acquisition sont comptabilisés en charges de la période où ils sont encourus.

L'analyse des goodwill est finalisée durant la période d'évaluation, soit 12 mois à compter de la date de la prise de contrôle.

Les participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires) sont constatées si le groupe n'acquiert pas 100% d'une société sur la base de la juste valeur nette des actifs et passifs acquis.

3) Date de clôture

Excepté les sociétés civiles immobilières, dont l'exercice se clôt le 31 décembre, l'ensemble des sociétés intégrées du groupe clôture au 31 octobre. Les états financiers des sociétés, dont la date de clôture ne coïncide pas avec le 31 octobre, sont pris en compte dans les comptes consolidés du Groupe sur la base d'une situation sur douze mois se terminant le 31 octobre de chaque année.

RÈGLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

4) Goodwill

Les goodwill sont évalués à leur coût (cf. note 2 – Regroupement d'entreprises), diminué du cumul des pertes de valeur. Ils sont affectés à des unités génératrices de trésorerie ou des groupes d'unités génératrices de trésorerie, ne sont pas amortis et font l'objet d'un test de dépréciation annuel, ou plus fréquemment en cas d'indices de pertes de valeur. Les modalités des tests de dépréciation retenues par le groupe sont décrites au paragraphe "Tests de dépréciation" ci-après.

5) Tests de dépréciation

Les tests de dépréciation consistent à comparer les actifs nets comptables, y compris les goodwill et la valeur recouvrable de chaque Unité Génératrice de Trésorerie (UGT).

Pour ce test, les immobilisations sont regroupées par unité génératrice de trésorerie. Celles-ci sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue engendre des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs.

Pour l'appréciation de la valeur des actifs à la clôture, le Groupe a retenu 6 UGT pour ses tests de dépréciation :

- Casino de Gruissan
- Casino de Châtel-Guyon
- Casino de Port la Nouvelle
- Casino de Collioure
- Casino de Chamonix-Mont-Blanc
- Casino de Capvern

Lorsque la valeur recouvrable devient inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, une dépréciation est constituée sur le poste «Dépréciation des actifs» du compte de résultat. Cette dépréciation est imputée en priorité sur les goodwill.

La valeur recouvrable de ces UGT correspond à la plus élevée de leur juste valeur, diminuée des coûts de vente, et de leur valeur d'utilité.

La juste valeur diminuée des coûts de sortie est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de sortie.

Les valeurs d'utilité sont déterminées à partir des projections actualisées des flux de trésorerie nets actualisés après impôt, avec prise en compte d'une valeur terminale, basée sur un taux de croissance à l'infini des produits générés par l'actif valorisé. Les projections sont basées sur une durée de 5 ans. Le taux retenu pour l'actualisation des flux futurs est le coût moyen pondéré du capital après impôt ajusté d'une prime de risque si nécessaire. Les hypothèses retenues en termes de progression de l'activité et de valeurs terminales sont raisonnables et conformes aux données de marché disponibles.

Une perte de valeur comptabilisée les années précédentes est reprise si, et seulement si, il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. Cependant, la valeur comptable d'un actif augmentée d'une reprise de perte de valeur ne peut excéder la valeur comptable qui aurait été déterminée, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des années précédentes. Une perte de valeur comptabilisée sur un écart d'acquisition n'est jamais reprise.

6) Immobilisations

Seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Le Groupe a choisi de conserver le principe de l'évaluation des immobilisations corporelles et incorporelles selon la méthode du coût.

● Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont comptabilisées à leur coût et les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprise sont comptabilisées à leur juste valeur si cette dernière peut être estimée de manière fiable.

Leur durée d'utilité est appréciée comme étant finie ou indéfinie. Les logiciels appartiennent à la première catégorie et sont amortis en mode linéaire sur leur durée d'utilité prévue, allant de 1 an à 3 ans.

● Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition pour le Groupe diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeurs constatées. Les intérêts relatifs aux emprunts contractés pour financer la construction d'immobilisations corporelles sont immobilisés, comme élément du coût, sur la période de temps nécessaire pour préparer l'actif à son utilisation prévue.

Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée de vie estimée et donc leur durée d'amortissement sont significativement différentes.

Les amortissements sont généralement pratiqués en fonction des durées normales d'utilisation suivantes :

- Constructions :
 - Gros œuvre et structure : Linéaire sur 20 à 50 ans
 - Aménagements : Linéaire sur 8 à 15 ans
- Installations techniques : Linéaire sur 2 à 10 ans
- Machines de jeux : Linéaire sur 5 à 10 ans
- Autres immobilisations corporelles : Linéaire sur 1 à 10 ans

Il n'est pas tenu compte de la valeur résiduelle dans le montant amortissable car celle-ci est non significative.

7) Actifs financiers

Les actifs financiers sont composés des prêts et créances, des actifs disponibles à la vente ou d'actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat. Le groupe n'a pas d'actifs détenus jusqu'à l'échéance et dispose d'un montant non significatif d'actifs disponibles à la vente.

A l'exception des actifs évalués à la juste valeur par résultat, les actifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur du prix payé augmenté des coûts d'acquisition. Les acquisitions et cessions d'actifs financiers sont enregistrées à leur date de règlement.

• Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants comprennent les titres de participation dans des sociétés non consolidées et la part à plus d'un an des prêts et créances évalués au coût amorti.

Les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont des actifs disponibles à la vente, comptabilisés à leur juste valeur. Si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût. Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres.

En cas d'indication objective d'une dépréciation de l'actif financier (notamment baisse significative ou durable de la valeur de l'actif), une dépréciation irréversible est constatée par résultat. La reprise de cette dépréciation par le résultat n'interviendra qu'au moment de la cession des titres.

• Prêts et créances

Il s'agit des actifs financiers, émis ou acquis par le groupe SFC qui sont la contrepartie d'une remise directe d'argent, de biens ou de services à un débiteur. Ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les prêts et créances à long terme de montants significatifs non rémunérés ou rémunérés à un taux inférieur à celui du marché sont actualisés. Les dépréciations éventuelles sont enregistrées en résultat.

Les créances clients sont maintenues à l'actif du bilan tant que l'ensemble des risques et avantages qui leur sont associés n'est pas transféré à un tiers.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances cédées avec recours dans le cadre de programmes de financement des stocks des concessionnaires de véhicules de loisirs ainsi que les effets escomptés non échus sont réintégrés à l'actif dans le poste «clients et autres débiteurs» et au passif dans le poste «passifs financiers courants».

Une provision individualisée pour dépréciation est comptabilisée lorsque des événements font douter du recouvrement d'une créance (mise en redressement ou liquidation judiciaire, impayés nombreux...). Cette provision tient compte, le cas échéant, des garanties obtenues.

Un actif financier est décomptabilisé dans les deux cas suivants :

- les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif ont expiré,
- les droits contractuels ont été transférés à un tiers et ce transfert répond à certaines conditions.

Si le cédant a transféré la quasi-totalité des risques et avantages, l'actif est décomptabilisé pour sa totalité.

Si le cédant a conservé la quasi-totalité des risques et avantages, l'actif reste comptabilisé au bilan pour sa totalité.

8) Stocks

Les marchandises et les matières premières sont évaluées au prix de revient ou à la valeur nette de réalisation si celle-ci s'avère inférieure.

Les stocks sont valorisés selon la méthode du premier entré premier sorti. Compte tenu de la forte rotation des stocks composés essentiellement de matières périssables, cette méthode est approximée, pour la majeure partie des stocks, par une évaluation au dernier coût d'achat.

9) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie figurant dans le bilan consolidé comprennent les disponibilités ainsi que les valeurs mobilières de placement et les placements à court terme, liquides et facilement convertibles en un montant déterminable de liquidité.

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées et comptabilisées à leur juste valeur. Aucun placement n'est analysé comme étant détenu jusqu'à l'échéance. Ils sont considérés comme détenus à des fins de transaction et les variations de juste valeur sont comptabilisées systématiquement en résultat.

Les placements dans les actions cotées, les placements à plus de trois mois sans possibilité de sortie anticipée ainsi que les comptes bancaires faisant l'objet de restrictions (comptes bloqués) autres que celles liées à des réglementations propres à certains pays ou secteurs d'activités (contrôle des changes, etc.) sont exclus des équivalents de trésorerie.

Les découverts bancaires ne sont pas assimilés à un financement et sont donc inclus dans la trésorerie du tableau des flux de trésorerie. Ils figurent dans les passifs courants sous la rubrique « Emprunts auprès des établissements de crédit ».

10) Capitaux propres

Les capitaux propres regroupent deux catégories de propriétaires : les propriétaires de la société mère d'une part (actionnaires de SFC), et les détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle d'autre part (actionnaires minoritaires des filiales). Une participation ne donnant pas le contrôle est définie comme la part d'intérêt dans une filiale qui n'est pas attribuable directement ou indirectement à une société mère.

Les transactions réalisées avec les actionnaires minoritaires induisant une variation de parts d'intérêt de la société mère sans perte de contrôle affectent uniquement les capitaux propres car le contrôle ne change pas au sein de l'entité économique. Les flux de trésorerie provenant de variations de parts d'intérêts dans une filiale intégrée globalement, qui n'aboutissent pas à une perte de contrôle (cette notion englobant les augmentations de parts d'intérêts), sont intégrés dans les flux nets de trésorerie liés aux activités de financement.

Dans le cas d'une acquisition d'une participation complémentaire dans une filiale consolidée par intégration globale, le Groupe comptabilise la différence entre le coût d'acquisition et la valeur comptable des intérêts minoritaires en variation des capitaux propres attribuables aux actionnaires de SFC. Les frais attachés à ces opérations sont également enregistrés au sein des capitaux propres. Il en est de même pour les frais attachés aux cessions sans perte de contrôle. Concernant la cession d'intérêts majoritaires induisant une perte de contrôle, le Groupe constate une cession à 100% des titres détenus suivie, le cas échéant, d'une acquisition à la juste-valeur de la part conservée. Ainsi, le Groupe constate un résultat de cession, présenté en « Autres produits opérationnels » ou en « Autres charges opérationnelles », sur la totalité de sa participation (part cédée et part conservée), revenant à réévaluer la partie conservée par le résultat. Les flux de trésorerie provenant de l'obtention ou de la perte de contrôle dans une filiale sont affectés aux flux nets de trésorerie des activités d'investissements.

11) Provisions pour pensions, indemnités de fin de carrière et autres avantages du personnel

En accord avec les lois et pratiques de chaque pays dans lequel il est implanté, le Groupe participe à des régimes de retraites et d'indemnités de départ.

Pour les régimes de base et autres régimes à cotisations définies, le Groupe comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et aucune provision n'est comptabilisée, le Groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées.

Pour les indemnités de départ, les provisions sont déterminées de la façon suivante : la méthode actuarielle utilisée est la méthode dite des unités de crédits projetés qui stipule que chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs. L'ensemble des écarts actuariels générés est immédiatement comptabilisé en autres éléments du résultat global.

12) Autres provisions

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, dont le montant peut être estimé de manière fiable, et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentative d'avantages économiques pour le Groupe. Les provisions font l'objet d'une actualisation lorsque l'impact de l'actualisation est significatif.

Les autres provisions, courantes ou non courantes, sont principalement relatives aux éléments suivants :

- litiges,
- provision pour jackpot progressif

13) Subventions

Les subventions d'investissements figurent en autres passifs courants ou non courants suivant l'échéance de leur rythme de reprise. Les reprises de subventions sont échelonnées sur la durée d'amortissement des biens qui en ont bénéficié et enregistrées dans le résultat au niveau des autres produits opérationnels.

Pour l'application particulière du plan comptable des casinos, les subventions issues du prélèvement à employer, correspondant aux recettes supplémentaires dégagées au profit des casinos par l'application du barème de prélèvement progressif, doivent être consacrées à concurrence de 50 % à des travaux d'investissement destinés à l'amélioration de l'équipement touristique. Elles sont amorties en fonction de la réalisation des investissements.

Les subventions d'exploitation sont, quant à elles, reprises au rythme des charges qu'elles financent.

14) Impôts différés

Des impôts différés sont calculés sur toutes les différences temporelles entre la base imposable et la valeur en consolidation des actifs et passifs. La règle du report variable est appliquée et les effets des modifications des taux d'imposition sont inscrits dans les capitaux propres ou le résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est décidé.

Des actifs d'impôts différés sont inscrits au bilan dans la mesure où il est plus probable qu'improbable qu'ils soient récupérés au cours des années ultérieures. Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés.

Au bilan, le Groupe compense les actifs et passifs d'impôt différé si l'entité possède un droit légal de compenser les impôts courants actifs et passifs et si les actifs et passifs d'impôt différé relèvent de natures d'impôt levées par la même autorité de taxation.

15) Actifs et passifs courants et non courants

Un actif est classé en tant qu'actif courant lorsque le Groupe s'attend à pouvoir le réaliser, le vendre ou le consommer dans le cadre du cycle normal d'exploitation ou dans les douze mois suivant la clôture ou lorsqu'il est détenu essentiellement aux fins d'être négocié.

Un passif est classé en tant que passif courant lorsque le Groupe s'attend à le régler au cours de son cycle d'exploitation normal ou dans les douze mois suivant la clôture ou lorsqu'il est détenu essentiellement aux fins d'être négocié.

Tous les autres actifs et passifs sont classés en non courants.

16) Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Les actifs nets du Groupe destinés à être cédés ou les actifs corporels détenus en vue de la vente sont comptabilisés en actifs destinés à la vente et dettes des activités abandonnées sans possibilité de compensation entre les actifs et les passifs concernés.

Dès lors qu'ils sont classés dans cette catégorie, les actifs non courants et groupes d'actifs et de passifs sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur juste valeur minorée des coûts de vente.

Les actifs concernés cessent d'être amortis. En cas de perte de valeur constatée sur un actif ou un groupe d'actifs et de passifs, une dépréciation est constatée en résultat. Les pertes de valeur comptabilisées à ce titre sont réversibles. En outre, lorsqu'un groupe d'actifs et de passifs destiné à la vente constitue un ensemble homogène de métiers, il est qualifié d'activité abandonnée. Les activités abandonnées incluent à la fois les activités destinées à être cédées, les activités arrêtées, ainsi que les filiales acquises exclusivement dans une perspective de revente.

L'ensemble des pertes et profits relatifs à ces opérations est présenté séparément au compte de résultat, sur la ligne « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession », qui inclut les résultats nets après impôt de l'activité, le résultat net après impôt lié à son évaluation à la valeur de marché minorée des coûts de vente, et le résultat net après impôt de la cession de l'activité.

17) Passifs financiers

L'évaluation des passifs financiers dépend de leur classification selon IAS 39. A l'exception des instruments dérivés, l'ensemble des passifs financiers, notamment les emprunts et dettes financières, les dettes fournisseurs et les autres dettes est comptabilisé initialement à la juste valeur, puis au coût amorti.

Les instruments composés sont quant à eux analysés par composantes.

- Lorsqu'un instrument émis comprend à la fois une composante dette et une composante capitaux propres, ces composantes sont comptabilisées séparément dans les dettes et les capitaux propres,
- Lorsqu'un instrument émis comprend à la fois une composante dette et un dérivé qui n'est pas un instrument de capitaux propres, ces composantes sont comptabilisées séparément comme une composante dette, d'une part, et un dérivé, d'autre part.

18) Revenus

Les revenus sont constitués par le produit brut des jeux, les droits d'entrée jeux, le chiffre d'affaires des activités de restauration, des activités hôtelières et de toute autre activité annexe. Le chiffre d'affaires net de prélèvements correspond aux sommes mises moins les prélèvements sur les jeux représentant le prélèvement communal, le prélèvement de l'État fixe et progressif ainsi que la CRDS et la CSG assis sur tout ou partie du produit brut des jeux ainsi que les sommes redistribuées aux joueurs.

Pour les transactions ne comprenant que des services ou des prestations de conseils, le chiffre d'affaires n'est comptabilisé que lorsque les services sont rendus.

Les produits d'intérêts sont enregistrés prorata temporis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les dividendes reçus sont comptabilisés dès lors que le droit à recevoir des dividendes est avéré.

19) Résultat opérationnel courant

La notion de résultat opérationnel s'apprécie avant les produits et charges opérationnels non courants (Cf. infra) les produits et charges financiers, le coût de financement, les charges d'impôt sur les bénéfices, la quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence et le résultat net des activités abandonnées.

20) Charges ou produits opérationnels non courants

La notion de charges ou produits opérationnels non courants recouvre essentiellement les résultats de cessions d'actifs financiers, incorporels ou corporels et les éléments majeurs intervenus pendant la période comptable qui sont de nature à fausser la lecture de la performance de l'activité récurrente de l'entreprise. Il s'agit de produits et charges en nombre limité, inhabituels, anormaux ou peu fréquents et de montants significatifs.

21) Coût de financement

Le coût de financement inclut les charges et produits d'intérêts sur la dette nette consolidée, constituée des dettes auprès des établissements de crédit ou auprès de tiers et de la trésorerie totale (trésorerie, équivalents de trésorerie et valeurs mobilières de placement).

22) Résultat par action

Le résultat par action non dilué (résultat de base par action) correspond au résultat net part du Groupe, rapporté au nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice, diminué des titres auto détenus.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le nombre moyen d'actions en circulation est ajusté pour tenir compte de l'effet dilutif des instruments de capitaux propres émis par l'entreprise, tels que les obligations convertibles en actions ou les options de souscription et d'achat d'actions.

23) Informations sectorielles

L'information par secteur opérationnel est dérivée de l'organisation interne des activités de SFC ; elle reflète la vue du management et est établie sur la base du reporting interne utilisé par le Principal Décideur Opérationnel (la Direction Générale) pour mettre en œuvre l'allocation des ressources et évaluer la performance.

Cette information sectorielle est donc présentée sur la base de l'organisation interne du Groupe qui reflète les différents niveaux de risques et de rentabilité auxquels il est exposé. Elle est organisée selon les secteurs suivants : casinos et holding. Toutefois, et afin de refléter la réalité opérationnelle du Groupe, les données opérationnelles des sociétés sous contrôle conjoint sont intégrées à 100% comme dans le reporting opérationnel du Groupe, sur lequel s'appuie la Direction pour analyser l'activité, prévoir les investissements et mesurer sa performance.

V. COMPLÉMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RÉSULTAT

Les informations sont données, sauf indication contraire, en milliers d'euros.

1) Goodwill

	31.10.2016	31.10.2015
Valeur d'acquisition à l'ouverture	21 559	21 559
Acquisitions par voie de regroupements d'entreprises	-	-
Augmentation	854	-
Diminution	(1 313)	-
Transfert vers des actifs non courants et groupe d'actifs à céder détenus en vue de la vente	-	-
Valeur d'acquisition à la clôture	21 099	21 559
Dont :		
Casino de Gruissan	11 214	11 214
Casino de Châtel-Guyon	7 869	7 869
Casino de Collioure	567	1 880
Casino de Port la Nouvelle	596	596
Casino de Capvern	584	-
Casino de Chamonix	270	-
	21 099	21 559

Conformément à IAS 36, le Groupe a effectué un test de perte de valeur du goodwill à la clôture de l'exercice 2015-2016 (cf note 2) et une dépréciation a été comptabilisée sur le Casino de Collioure pour 1.313 K€ sur l'exercice.

Concernant le casino de Capvern et compte tenu de son acquisition récente et de la période d'affectation du prix d'acquisition encore ouverte, il n'a pas été procédé à un test de perte de valeur sur cette exploitation.

2) Tests de perte de valeur

Méthode d'élaboration et hypothèses sous-tendant les tests d'impairment à la clôture

Les UGT retenues correspondent aux casinos exploités par le Groupe SFC.

Le test de dépréciation de ces goodwill est réalisé en déterminant pour chaque UGT une valeur d'utilité selon la méthode suivante de calcul des valeurs recouvrables :

- estimation des flux de trésorerie futurs attendus basés sur les plans d'affaires à cinq ans, établis par la Direction de chaque UGT et validés par la Direction du groupe ;
- les flux de trésorerie sont calculés selon la méthode de l'actualisation des flux futurs (EBITDA (résultat opérationnel avant amortissements) +/- variation de BFR - impôt normatif - investissements) ;
- la valeur terminale est calculée sur la base d'une rente à l'infini ;
- l'actualisation des flux de trésorerie se fait sur la base du coût moyen pondéré du capital (« Weight Average Capital Cost : WACC »), déterminé en fonction des paramètres financiers de rendement et de risque de nature sectorielle sur les marchés dans lesquels évolue l'UGT testée.
- renouvellement des DSP et des autorisations de jeux dans le temps aux conditions actuelles. (Cette hypothèse est basée sur l'historique de renouvellement dans le secteur)

Les paramètres de calcul du WACC retenus par SFC ont été déterminés comme suit :

- taux sans risque : rendement des obligations d'Etat françaises à 10 ans, moyenne 1 an au 31 octobre 2016 majoré d'une prime de marché action ;
- « bêta » endettés des sociétés comparables : « bêta » observés à la date de calcul du WACC (dans la mesure où le « bêta » est issu d'une régression linéaire sur les deux dernières années, il reflète une sensibilité moyen terme de la valeur des titres d'une société donnée par rapport à l'ensemble du marché) ;
- « spread » de crédit : spread des emprunts privés ;
- taux d'impôt : taux d'imposition des sociétés en France.

Les hypothèses structurantes sont présentées dans le tableau ci-dessous :

2015-2016	Gruissan	Chatelcasino	Port La Nouvelle	Collioure	Chamonix
Base retenue pour la valeur recouvrable	Valeur d'utilité				
Période des prévisions	2017/2021	2017/2021	2017/2021	2017/2021	2017/2021
Taux d'actualisation	8,30%	8,30%	8,30%	8,30%	8,30%
Taux de croissance du CA à moyen terme	1,70%	1,70%	1,70%	1,70%	1,70%
Chiffre d'affaires 2015-2016	9 248 K€	5 410 K€	2 267 K€	2 433 K€	2 494 K€
Rentabilité attendue en fin de plan (2021)	32,1%	42,9%	21,9%	27,0%	14,0%

Les plans d'affaires des participations ont été établis sur la base de la meilleure estimation de la direction des incidences de la situation économique actuelle. Ils tiennent compte notamment d'une rationalisation des coûts relatifs à chaque exploitation ainsi que d'une croissance mesurée du chiffre d'affaires.

Pour rappel, les hypothèses structurantes 2014-2015 étaient les suivantes :

2014-2015	Gruissan	Chatelcasino	Port La Nouvelle
Base retenue pour la valeur recouvrable	Valeur d'utilité	Valeur d'utilité	Valeur d'utilité
Période des prévisions	2016/2020	2016/2020	2016/2020
Taux d'actualisation	8,30%	8,30%	8,30%
Taux de croissance du CA à moyen terme	1,70%	1,70%	1,70%
Chiffre d'affaires 2014-2015	9 225 K€	4 783 K€	2 094 K€
Rentabilité attendue en fin de plan (2020)	26,8%	37,4%	16,0%

Test de sensibilité (conformément aux recommandations de l'AMF)

- Test de sensibilité sur le taux d'actualisation :

Evolution du taux d'actualisation / K€	Gruissan	Chatelcasino	Port La Nouvelle	Collioure	Chamonix
8,80%	Pas de dépréciation	Pas de dépréciation	Pas de dépréciation	-8	Pas de dépréciation
8,30%	X	X	X	X	X
7,80%	Pas de dépréciation				

- Test de sensibilité sur l'évolution de la rentabilité :

Evolution de la rentabilité / K€	Gruissan	Chatelcasino	Port La Nouvelle	Collioure	Chamonix
+1pt	Pas de dépréciation				
X	X	X	X	X	X
-1pt	Pas de dépréciation	Pas de dépréciation	Pas de dépréciation	-3	Pas de dépréciation

Variation de l'hypothèse clé qui ramènerait la valeur d'utilité de chaque unité à sa valeur comptable :

- Gruissan : baisse de la rentabilité attendue en 2021 de 3,2 points ;
- Chatelcasino : baisse de la rentabilité attendue en 2021 de 13,5 points ;
- Port-La-Nouvelle : baisse de la rentabilité attendue en 2021 de 4,7 points ;
- Collioure : baisse de la rentabilité attendue en 2021 de 1 points ;
- Chamonix : baisse de la rentabilité attendue en 2021 de 8,5 points ;

3) Immobilisations incorporelles

	31.10.2016	31.10.2015
Valeur brute à l'ouverture	357	370
Acquisitions		5
Diminutions	(3)	(18)
Variation de périmètre	23	-
Transfert vers des actifs non courants et groupe d'actifs à céder	-	-
Valeur brute à la clôture	377	357
Amortissements & pertes de valeur à l'ouverture	229	238
Dotations de l'exercice	13	9
Reprise de l'exercice	(3)	(18)
Variation de périmètre	-	-
Transfert vers des actifs non courants et groupe d'actifs à céder	-	-
Amortissements & pertes de valeur à la clôture	239	229
Valeur nette	138	128
Dont :		
Autres	6	13
Casinos	132	115
	138	128

Les mouvements de l'exercice s'analysent ainsi :

	31.10.2015	Augmentation	Diminution	Virement de poste à poste	Variation de périmètre	31.10.2016
Autres immobilisations incorporelles	357		(3)		23	377
Valeurs brutes	357	-	(3)	-	23	377
Autres immobilisations incorporelles	229	13	(3)			239
Amort. et pertes de valeurs *	229	13	(3)	-	-	239
Valeurs nettes	128	(13)	-	-	23	138
(*) Dont pertes de valeur	-					-

Les mouvements de l'exercice 2014/2015 s'analysent ainsi :

	31.10.2014	Augmentation	Diminution	Virement de poste à poste	Variation de périmètre	31.10.2015
Autres immobilisations incorporelles	370	5	(18)			357
Valeurs brutes	370	5	(18)			357
Autres immobilisations incorporelles	238	9	(18)			229
Amort. et pertes de valeurs *	238	9	(18)			229
Valeurs nettes	131	(4)	0			128
(*) Dont pertes de valeur	-					-

4) Immobilisations corporelles

	31.10.2016	31.10.2015
Valeur brute à l'ouverture	16 988	15 859
Acquisitions	4 703	1 424
Diminutions	(1 320)	(295)
Variation de périmètre	1 123	-
Transfert de (vers) des actifs non courants détenus en vue de la vente	-	-
Valeur brute à la clôture	21 495	16 988
Amortissements & pertes de valeur à l'ouverture	11 108	10 388
Dotations de l'exercice	1 196	1 014
Reprise de l'exercice	(864)	(293)
Variation de périmètre	-	-
Transfert de (vers) des actifs non courants détenus en vue de la vente	-	-
Amortissements & pertes de valeur à la clôture	11 440	11 108
Valeur nette	10 055	5 881
Dont :		
Autres	69	35
Casinos	9 986	5 846
	10 055	5 881

Les investissements ont représenté dans les casinos de Gruissan 1 598 K€, Port-la-Nouvelle 423 K€, le casino de Châtel-Guyon 986 K€, le casino de Collioure 470 K€ et le casino de Chamonix 1 175 K€.

Le groupe a investi 3 396 K€ pour l'acquisition de nouvelles machines à sous ou de nouveaux kits et 1 307 K€ pour l'agencement et la rénovation de ces exploitations.

Les mouvements de l'exercice s'analysent ainsi :

	31.10.2015	Augmentation	Diminution	Virement de poste à poste	Variation de périmètre	31.10.2016
Terrains	47					47
Constructions	4 008				364	4 372
Installations techniques	8 046	3 396	(964)		536	11 014
Autres immobilisations corporelles	4 857	1 308	(356)	30	223	6 062
Immobilisations en cours	30			(30)		-
Valeurs brutes	16 988	4 703	(1 320)	-	1 123	21 495
Terrains	-					-
Constructions	2 185	180				2 365
Installations techniques	5 315	677	(677)			5 315
Autres immobilisations corporelles	3 609	339	(187)			3 760
Immobilisations en cours	-					-
Amort. et pertes de valeurs *	11 108	1 196	(864)	-	-	11 440
Valeurs nettes	5 881	3 507	(456)	-	1 123	10 055
(*) Dont pertes de valeur	-					-

Les mouvements de l'exercice 2014/2015 s'analysent ainsi :

	31.10.2014	Augmentation	Diminution	Virement de poste à poste	Variation de périmètre	31.10.2015
Terrains	47					47
Constructions	4 008					4 008
Installations techniques	7 232	1 093	(279)			8 046
Autres immobilisations corporelles	4 563	310	(16)			4 857
Immobilisations en cours	9	22				30
Valeurs brutes	15 859	1 424	(295)			16 988
Terrains	-					-
Constructions	1 985	200				2 185
Installations techniques	5 139	454	(278)			5 315
Autres immobilisations corporelles	3 264	360	(15)			3 609
Immobilisations en cours	-					-
Amort. et pertes de valeurs *	10 388	1 014	(293)			11 108
Valeurs nettes	5 471	411	(1)			5 881
(* Dont pertes de valeur	-					-

5) Autres actifs financiers non courants

	Actifs disponibles à la vente		Prêts et créances au coût amorti		Total
	Titres de participation cotés	Titres de participation non cotés	Prêts et créances	Autres actifs financiers	
Valeur brute	-	1	84	153	238
Cumul des pertes de valeur	-	-	(13)	(121)	(134)
Valeur nette au 31.10.2015	-	1	71	32	104
Investissements			1	1	2
Cessions, remboursements			-	(131)	(131)
Variation de périmètre			-	122	122
Augmentation (diminution) provenant des pertes de valeur			-	121	121
Valeur brute	-	1	85	145	231
Cumul des pertes de valeur	-	-	(13)	-	(13)
Valeur nette au 31.10.2016	-	1	72	145	218

La catégorie « prêts et créances au coût amorti » comprend principalement les prêts consentis dans le cadre de l'effort de construction ainsi que les autres actifs financiers (dépôts de garantie).

6) Stocks et en-cours

	31.10.2016		31.10.2015	
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur brute	Valeur nette
Matières premières et autres approvisionnements	138	138	153	153
Stocks de marchandises	10	10	10	10
Total	148	148	163	163

7) Clients et autres actifs courants

	31.10.2016	31.10.2015
Créances clients et comptes rattachés	913	679
Créances sur l'Etat (sauf impôt sur les sociétés)	674	351
Créances sur le personnel	14	11
Créances auprès des organismes sociaux	11	3
Autres créances diverses	330	193
Charges constatées d'avance	168	163
Trésorerie bloquée affectée au plan de continuation de SFC	314	298
Valeur brute	2 424	1 698
Dépréciation des créances clients	(170)	(200)
Dépréciation des créances diverses	(55)	(35)
Valeur nette	2 199	1 463

Les créances clients et autres actifs courants ne portent pas intérêt.

8) Capitaux propres

		% du Capital	% des Droits de vote
Framéloris	1 886 627	37,05%	37,05%
Verneuil Participations	994 065	19,52%	19,52%
Electricité et Eaux de Madagascar	502 000	9,86%	9,86%
Foch Investissements	942 415	18,50%	18,50%
Matignon	167 639	3,29%	3,29%
Invest Securities	94 736	1,86%	1,86%
Mery Sanson NP/USUF	80 263	1,58%	1,58%
Ensemble des autres actionnaires nominatifs Public	101 106 323 619	1,99% 6,36%	1,99% 6,36%
Au 31.10.2015	5 092 470 actions	100,00%	100,00%
Framéloris	1 886 627	37,05%	37,05%
Verneuil Participations	994 065	19,52%	19,52%
Electricité et Eaux de Madagascar	502 000	9,86%	9,86%
Foch Investissements	942 415	18,50%	18,50%
Matignon	167 639	3,29%	3,29%
Invest Securities	94 736	1,86%	1,86%
Mery Sanson NP/USUF	80 263	1,58%	1,58%
Ensemble des autres actionnaires nominatifs Public	101 106 323 619	1,99% 6,36%	1,99% 6,36%
Au 31.10.2016	5 092 470 actions	100,00%	100,00%

• Autorisations accordées

Par autorisations accordées lors de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 14 avril 2016, le conseil d'administration dispose du pouvoir :

i) d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera par voie d'émission, en France ou à l'étranger, d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès par tout moyen, immédiatement ou à terme, à une quotité du capital de la société ou à des titres de créances ou par l'emploi conjoint de ces procédés régis par les articles L.228-91 et suivants du Code de commerce, étant précisé que la souscription des actions et des autres valeurs mobilières pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de

créances. Ces valeurs mobilières pourront revêtir la forme de titres subordonnés, à durée déterminée ou non, et pourront être émises soit en euros, soit en devises ou unités monétaires établies par référence à plusieurs devises.

ii) dans la limite d'un montant maximal de 15 millions d'euros de nominal, compte non tenu du nominal des titres à émettre, le cas échéant, au titre des ajustements effectués, conformément à la loi, pour préserver les intérêts des titulaires de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital de la Société.

iii) d'augmenter, dans les trente jours de la clôture de la souscription lorsque la Société constatera une demande excédentaire, le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital de la Société avec ou sans droit préférentiel de souscription et dans la limite de 15% du montant de l'émission initiale.

9) Emprunts auprès des établissements de crédit et endettement financier net

L'endettement financier net tel que défini par le groupe correspond aux dettes financières inscrites au bilan sous les postes « Emprunts auprès des établissements de crédit », à moins et plus d'un an, des Passifs actualisés de la Société Française de Casinos et du casino de Collioure dans le cadre de leurs Plans de Continuation respectifs, augmentées des avances consenties par les associés ou sociétés apparentées inscrites en « Emprunts & dettes financières divers », courants comme non courants, diminués du poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » figurant à l'actif du bilan et de la trésorerie bloquée affectée au plan de continuation de SFC provenant de l'encaissement, en janvier 2015, de la créance liée à la cession de la marque « La Tête dans les nuages » conformément à la décision du Tribunal de commerce de Paris de juillet 2014 et figurant en « Autres actifs courants ».

	31.10.2016	31.10.2015
Passifs financiers non courants :		
Emprunts auprès des établissements de crédit à plus d'un an	54	-
Emprunts & dettes financières divers à plus d'un an	10	-
Passifs échelonnés non courant Société Française de Casinos	3 332	4 463
Passifs échelonnés non courant CECPAS Casino de Collioure (1)	2 439	3 630
	I	8 093
<i>Dont : Échéances à plus d'un an et moins de cinq ans</i>	3 938	4 463
<i>Échéances à plus de cinq ans</i>	1 897	3 630
Passifs financiers courants :		
Emprunts auprès des établissements de crédit à moins d'un an	47	31
Intérêts courus sur emprunts	-	-
Banques créditrices	6	38
Passifs échelonnés courant Société Française de Casinos	1 898	818
Passifs échelonnés courant CECPAS Casino de Collioure (1)	91	120
Emprunts & dettes financières divers à moins d'un an	429	54
	II	1 061
Trésorerie bloquée affectée au plan de continuation de SFC	III	298
Trésorerie et équivalents de trésorerie :		
OPCVM	-	-
Disponibilités	1 933	3 036
	IV	3 036
Endettement financier net (I + II – III – IV)	6 058	5 820

(1) Le passif du casino de Collioure a été mis à jour compte tenu de la validation de son Plan de continuation par l'administrateur judiciaire le 27 avril 2016.

- **Emprunts auprès des établissements de crédit**

	31.10.2016	31.10.2015
Un crédit syndiqué consenti par la Banque Populaire du Massif Central et la Banque Commerciale pour le Marché de l'Entreprise le 20.04.2001 à la société Châtel Casino pour financer l'acquisition de l'ensemble immobilier du casino de Châtelguyon. D'un montant total initial total de 1 829 388 €, il est réparti entre deux lignes de crédit : <ul style="list-style-type: none"> ○ l'une de 609 796 €, portant intérêt au taux annuel fixe de 6,60%, remboursable en 180 mensualités constantes de 5 346 € du 20 mai 2001 au 20 avril 2016. ○ l'autre de 1 219 592 €, portant intérêt au taux annuel fixe de 6,50%, remboursable en 120 mensualités constantes de 13 848 € du 20 mai 2001 au 20 avril 2011. Il est garanti par une inscription de privilège de prêteur de deniers, par une hypothèque conventionnelle sur l'ensemble immobilier ainsi que par la caution solidaire et indivisible de Société Française de Casinos.	-	31
Un crédit consenti par la Société Générale le 23.04.2014 à la Société du Casino de Capvern. D'un montant initial de 150 K€, il porte intérêt au taux annuel fixe de 2,75% et est remboursable en 55 mensualités constantes de 2 905,88 € du 16.10.2014 au 16.04.2019.	84	NA
Un crédit consenti par la CGI, Compagnie Générale de Location d'Équipement le 07.11.2013 à la Société du Casino de Capvern. D'un montant initial de 50 K€, il porte intérêt au taux annuel fixe de 7,584% et est remboursable en 48 mensualités constantes de 1 232,42 € du 10.12.2013 au 10.11.2017.	17	NA
Total courant et non courant	101	31

- **Emprunts et dettes financières divers à moins d'un an**

	31.10.2016	31.10.2015
Avances consentis par les associés ou sociétés apparentées :		
Verneuil Participations	-	13
Divers associés	-	-
	-	13
Divers	429	41
Total	429	54

Evaluation des dettes étalées dans le cadre du plan de continuation de Société Française de Casinos

Du fait de l'approbation par le Tribunal de commerce de Paris du plan de continuation en date du 21 juillet 2011, les échéances des dettes des créanciers ont été arrêtées et étalées sur 8 ans.

Compte tenu de la modification substantielle des termes du passif initial, les paragraphes 40 et 41 de la norme IAS 39 qui précisent dans quels cas une entreprise doit décomptabiliser un passif financier de son bilan au titre de l'extinction de son passif initial et comptabiliser un nouveau passif financier, trouvent à s'appliquer au cas des dettes liées à la procédure collective et à son étalement sur 8 ans.

Par conséquent, les dettes relatives au plan de continuation ont été valorisées à leur valeur comptable actualisée (méthode du coût amorti) compte tenu de la nouvelle durée de remboursement (jusqu'à 8 ans) et en accord avec IAS 39-47.

Du fait de la situation particulière du groupe, de l'inexistence d'un marché secondaire pour la dette du groupe et en l'absence de transaction de financement récente du groupe permettant d'appréhender une prime de risque, il a été retenu par prudence un taux d'actualisation de 4.30% qui fait référence au taux de rémunération des obligations privées de 1^{ère} catégorie (AA) au 31 12 2011.

Le résultat de l'actualisation (1 506 K€) a été comptabilisé en tant que produit financier au compte de résultat au 31 octobre 2011.

Au regard de la demande déposée le 3 novembre 2016 par la Société Française de Casinos de modification de son plan d'apurement auprès du greffe du Tribunal de Commerce de Paris, du non-paiement de son échéance du 21 juillet 2016, du versement d'un complément de 194 K€ le 10 novembre 2016 à la Caisse des Dépôts et Consignation ouvert chez l'Administrateur Judiciaire dans l'attente du jugement favorable intervenu le 9 mars 2017, il n'a pas été procédé à la désactualisation de son passif actuel pour la période du 1er mai 2016 au 31 octobre 2016.

La charge de désactualisation comptabilisée dans les comptes annuels est donc la même que celle du 30 avril 2016 soit 137 K€.

L'ensemble des postes regroupés sous la rubrique « Passif de Société Française de Casinos » dans le cadre du Plan de Continuation de la Société Française de Casinos se décompose ainsi :

- **Nature du passif de Société Française de Casinos dans le cadre du plan de continuation**

	31.10.2016			
	11/2016	07/2017	07/2018	07/2019
Passif de la Société Française de Casinos				
Dettes fiscales et sociales	2	2	3	3
Dettes fournisseurs	81	102	170	170
Dette Partouche	427	534	890	890
Dette obligataire	265	331	552	552
Autres dettes	96	120	201	201
Passif rééchelonné au titre du plan de continuation avant actualisation	871	1 090	1 816	1 816
Impact de l'actualisation des flux de trésorerie	(8)	(55)	(162)	(230)
Passif rééchelonné au titre du plan de continuation après actualisation	863	1 035	1 654	1 586
Dettes non déclarées, non éteintes	-	-	-	93
Total	863	1 035	1 654	1 679

Evaluation des dettes étalées dans le cadre du plan de continuation de la CECPAS Casino de Collioure

Du fait de la validation par l'administrateur judiciaire du plan de continuation le 27 avril 2016 et de son homologation par le Tribunal de commerce de Perpignan en date du 22 juin 2016, les échéances des dettes des créanciers ont été arrêtées et étalées sur 10 ans.

Compte tenu de la modification substantielle des termes du passif initial, les paragraphes 40 et 41 de la norme IAS 39 qui précisent dans quels cas une entreprise doit décomptabiliser un passif financier de son bilan au titre de l'extinction de son passif initial et comptabiliser un nouveau passif financier, trouvent à s'appliquer. Une charge financière de 267 K€ correspondant à la désactualisation totale de l'ancien passif a donc été comptabilisée au compte de résultat au 31 octobre 2016.

Les dettes relatives au nouveau plan de continuation ont été valorisées à leur valeur comptable actualisée (méthode du coût amorti) compte tenu de la nouvelle durée de remboursement (jusqu'à 10 ans) et en accord avec IAS 39-47.

Afin de prendre en considération les caractéristiques particulières de la dette du casino de Collioure, le groupe considère comme représentatifs les taux de rémunération des obligations de 2^{nde} catégorie B et C au 30/04/2016 ayant une même

maturité que la dette du casino et des caractéristiques équivalentes (remboursable « in fine » pour la majeure partie). Il en ressort un taux moyen de 6%, taux d'actualisation retenu par le groupe pour l'actualisation de la dette du casino.

Le résultat de l'actualisation (1 474 K€) a été comptabilisé en tant que produit financier au compte de résultat au 31 octobre 2016.

Au regard de l'impôt société, la société a activé une partie de ces déficits reportables à hauteur de l'impôt différé passif (491 K€) estimant que si l'impôt devait être dû sur le produit d'actualisation du plan de continuation, il serait compensé par l'activation à due concurrence de ces déficits reportables.

Parallèlement, le groupe a constaté le coût financier de désactualisation des dettes liés à la procédure collective (58 K€), conformément à IAS 39-56, au travers du processus d'amortissement.

- **Avances consenties par les associés et les sociétés apparentées**

Les avances consenties par les associés ou les sociétés apparentées portent, pour la plupart d'entre elles, intérêt au taux effectif moyen pratiqué par les établissements de crédit pour les prêts à taux variable aux entreprises d'une durée initiale supérieure à deux ans. Elles sont remboursables à moins d'un an.

- **Charges financières**

Les charges financières relatives à ces dettes s'analysent ainsi :

	31.10.2016	31.10.2015
Charges d'intérêts des établissements de crédit	11	25
Charges d'intérêts liées à la désactualisation des passifs	462	227
Charges d'intérêts liées au coût des avantages postérieurs à l'emploi	7	7
Charges d'intérêts des activités poursuivies	480	259

- **Risques de taux et privilèges accordés**

Le Groupe ne pratique pas d'opérations de couverture du risque de taux. De ce fait, l'exposition au risque de taux d'intérêt pour le groupe provient essentiellement de son endettement financier, lequel est majoritairement à taux fixe ou à 0%.

La synthèse des dettes financières en matière de taux et de privilèges est la suivante :

	31.10.2016	31.10.2015
Taux fixe	101	31
Taux variable	6	38
Taux 0% (dont passifs plan de continuation)	8 198	9 084
	8 305	9 154
Faisant l'objet de garanties (cautions, réserves de propriété)	661	905
Faisant l'objet d'hypothèques et de nantissements	4 753	4 945
Sans garanties ni nantissement	2 891	3 304
	8 305	9 154

- **Risque de liquidité**

Les financements de SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS sont essentiellement constitués d'emprunts bancaires historiques et d'avances consenties par ses actionnaires et leurs sociétés apparentées.

Les emprunts souscrits par le Groupe contiennent des clauses usuelles restreignant la liberté opérationnelle du Groupe, en particulier sa capacité à consentir des sûretés, à contracter ou consentir des emprunts, à accorder des garanties ou à réaliser des opérations d'acquisition ou de cession.

Ces contrats d'emprunts ne contiennent pas de clause d'exigibilité fondée sur le respect de ratios financiers.

Les nouvelles caractéristiques du plan de continuation de Société Française de Casinos sont indiquées au point 24 « Evènements postérieurs à la clôture ».

10) Autres passifs non courants

Ils concernent principalement les subventions d'investissement à plus d'un an amorties en fonction de la réalisation des investissements.

11) Provisions courantes et non courantes

Les provisions non courantes, non directement liées aux cycles d'exploitation, concernent les éléments suivants :

	31.10.2015	Augmen- tation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Variation de périmètre	Écarts actuariels inscrits en autres éléments du résultat global	31.10.2016
Jackpot progressif	19	13	(19)		61		74
Provisions pour litiges	110		(110)				-
Autres	10			(10)			-
Total des provisions courantes	139	13	(129)	(10)	61	-	74
Provisions pour litiges	-	110			133		243
Avantages postérieurs à l'emploi	439	23			150	22	634
Total des provisions non courantes	439	133	-	-	283	22	877

- Provisions pour litiges

Les provisions pour litiges couvrent essentiellement le risque encouru par le groupe au titre de contestations portées devant le Conseil de Prud'hommes par sept salariés ainsi qu'un risque de redressement de la comptabilité au sein du casino de Capvern à hauteur de 55 K€.

- Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi couverts par des provisions concernent les engagements de retraite du personnel employé en France ainsi que les médailles du travail. Les provisions sont calculées sur la base des hypothèses suivantes :

	31.10.2016		31.10.2015	
	Siège	Casinos	Siège	Casinos
Indemnités de Fin de Carrière :	de 0 à 30% (table statistique)		de 0 à 30% (table statistique)	
Turn-over				
Taux d'actualisation	1,1%	1,1%	2,0%	2,0%
Taux de revalorisation des salaires	1,6%	1,6%	1,8%	1,8%
Taux de charges sociales (moyenne)	45,3%	45,3%	45,3%	45,3%
Age probable de départ des salariés	64 ans	64 ans	64 ans	64 ans
Médailles du travail : (échéance pour obtention)				
20 années d'ancienneté professionnelle toutes branches	N/A	750 €	N/A	750 €
30 années d'ancienneté professionnelle toutes branches	N/A	1 000 €	N/A	1 000 €
35 années d'ancienneté professionnelle toutes branches	N/A	1 500 €	N/A	1 500 €
40 années d'ancienneté professionnelle toutes branches	N/A	1 mois de salaire de base	N/A	1 mois de salaire de base

- **Montants reconnus au bilan**

	31.10.2016	31.10.2015
Valeur actuelle des obligations à l'ouverture	439	405
Coût des services rendus	33	24
Prestations payées	-	(3)
Actualisation (en autres produits et charges financiers)	8	7
Pertes (gains) actuariels comptabilisés en autres éléments du résultat global	22	(5)
Variations de périmètre	143	-
Autre	(11)	11
Valeur actuelle des obligations à la clôture	634	439
Juste valeur des actifs de couverture à l'ouverture	439	405
Cotisations versées aux régimes	33	24
Prestations payées	-	(3)
Rendement attendu des actifs du régime	8	7
Pertes (gains) actuariels comptabilisés en autres éléments du résultat global	22	(5)
Variations de périmètre	143	-
Autre	(11)	11
Juste valeur des actifs de couverture à la clôture	634	439
Charges de personnel (coûts des services rendus)	33	32
Coût financier	8	7
Rendement attendu des actifs du régime (résultat financier)	-	-
Autre	-	-
Charges comptabilisées à la clôture	41	39

12) Impôts différés

- **Impôts différés comptabilisés**

	31.10.2016		31.10.2015	
	Bases	Impôt différé	Bases	Impôt différé
Impôts différés				
Bases d'impôt différé actif :				
Provision pour indemnité de retraite	504	141	339	113
CSSS	-	-	4	1
Participation des salariés	143	40	115	38
Déficits fiscaux propres à SFC ou du groupe d'IF (1)	455	127	592	197
Déficits fiscaux propres à CECPAS (Collioure) (1)	1 416	396	267	89
	2 518	705	1 317	439
Bases d'impôt différé passif :				
Actualisation des dettes liées au plan de continuation (SFC)	455	127	592	197
Actualisation des dettes liées au plan d'apurement du passif (CECPAS)	1 416	396	267	89
	1 871	524	859	286
Impôt différé Actif (Passif) net		182		153
Dont :				
Impôt différé Actif après compensation des groupes intégrés fiscalement		182		153

(1) Les déficits ne sont activés qu'à hauteur des passifs d'impôts différés comptabilisés.

- **Rapprochement entre impôt théorique et impôt effectif**

	31.10.2016	31.10.2015
Résultat consolidé avant impôt	818	535
Charge (crédit) d'impôt réel	54	10
Taux d'impôt théorique du Groupe	33,33%	33,33%
Taux d'impôt effectif du Groupe	-7,06%	-1,89%
Charge (crédit) d'impôt théorique	(214)	(178)
Effet sur l'impôt théorique :		
Des différences permanentes	74	(284)
Déficits fiscaux nés dans l'exercice et non activés	(21)	(248)
Impôts sans base	30	3
Impact de la variation de taux d'IS N/N-1	(15)	-
Utilisation de déficits antérieurs non reconnus	200	717
Charge (crédit) d'impôt réel	54	10

13) Fournisseurs et comptes rattachés

	31.10.2016	31.10.2015
Dettes fournisseurs	1 188	948
Fournisseurs, factures non parvenues	419	340
	1 607	1 288
Dont :		
Casinos	986	635
Holding	621	653
	1 607	1 288

14) Dettes fiscales et sociales

	31.10.2016	31.10.2015
Dettes sociales :		
Personnel et comptes rattachés (1)	809	612
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	611	459
	1 421	1 071
Dettes fiscales (hors passifs d'impôts exigibles)		
Opérations particulières avec l'Etat (2)	1 440	819
Etat, taxe sur le chiffre d'affaires	92	154
Etat, autres impôts, taxes et versements assimilés	135	30
Etat, charges à payer	264	165
	1 931	1 168
Total	3 352	2 239
Dont :		
Casinos	3 091	1 993
Holding	261	246
	3 352	2 239

(1) Dont 143 K€ (31.10.2015 : 115 K€) au titre de la participation des salariés aux résultats de Casino de Gruissan.

(2) Il s'agit des sommes dues à l'Etat au titre des parts prélevées sur le produit brut des jeux du mois précédent.

15) **Autres passifs courants**

	31.10.2016	31.10.2015
Subventions à moins d'un an	41	41
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 465	918
Avances et acomptes reçus	225	336
Autres dettes	7	5
Créditeurs divers	387	16
Autres charges à payer	188	132
Produits constatés d'avance	10	-
Total	4 321	1 447
Dont :		
Casinos	4 076	1 130
Holding	245	318
	4 321	1 447

16) Actifs et passifs financiers

• Classement et méthode de comptabilisation des actifs et passifs financiers

Catégorie d'instruments financiers	Eléments	Rubrique du bilan IFRS	Evaluation au bilan à la date d'entrée	Evaluation ultérieure	Variation de juste valeur	31.10.2016	31.10.2015
ACTIF							
Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	Néant		Juste valeur	Juste valeur	P&L	-	-
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	Autres créances rattachées à des participations		Juste valeur	Coût amorti	N/A	218	104
Prêts et créances	Créances clients	Clients	Juste valeur	Coût amorti	N/A	743	480
	Prêts Autres créances immobilisées Dépôts et cautionnements donnés Autres créances d'exploitation	Autres actifs financiers non courants ou Autres actifs courants				1 456	984
Actifs financiers disponibles pour la vente	Titres de participation	Autres actifs financiers non courants	Juste valeur	Juste valeur	KP	1	1
	VMP Disponibilités	Trésorerie et équivalents de trésorerie				1 933	3 036
PASSIF							
Passifs financiers	Emprunts auprès des établissements de crédit Dépôts et cautionnements reçus Dettes rattachées à des participations Concours bancaires courants	Emprunts auprès des établissements de crédit ou Emprunts et dettes financières divers (courants et non courants)	Juste valeur	Coût amorti	N/A	5 835	8 093
	Dettes fournisseurs	Fournisseurs ou Autres passifs non courants ou Autres passifs courants ou Dettes fiscales et sociales				2 470	1 061
	Autres dettes diverses d'exploitation					1 607	1 288
Passifs financiers évalués au coût amorti	Néant		Coût amorti	Coût amorti	N/A	4 475	1 639
						3 352	2 239
						-	-

• Reclassement ou décomptabilisation

Compte tenu de la modification substantielle des termes de son passif initial et en conformité avec la norme IAS 39 :

- la société CECPAS exploitante du casino de Collioure a décomptabilisé le passif financier de son bilan au titre de l'extinction de son passif initial et a comptabilisé un nouveau passif financier relatif aux dettes liées à la procédure collective.

- **Instruments de garantie**

Pour garantir l'emprunt obligataire, les actions de la SAS Casino de Gruissan anciennement « Centre d'Animation Le Phoebus » font l'objet d'un nantissement :

Instruments de garantie	31.10.2016		31.10.2015	
	Valeur comptable sociale	Valeur consolidée	Valeur comptable sociale	Valeur consolidée
Nantissement d'actions : SAS Casino de Gruissan	1 372 041	0	1 372 041	0

- **Instruments financiers composés comprenant de multiples dérivés incorporés**

Société Française de Casinos ne détient pas d'instruments financiers composés classés en passifs financiers.

- **Défaillances et inexécutions**

Néant.

- **Instruments dérivés**

Néant.

- **Risques liés aux actifs et passifs financiers**

- Risque de crédit : Société Française de Casinos a provisionné des créances impayées pour leur totalité correspondant au risque qu'elle a vis-à-vis d'un tiers. De ce fait, Société Française de Casinos n'encourt pas de risque financier.

- Risque de liquidité : les financements de Société Française de Casinos sont principalement constitués d'emprunts bancaires et obligataires et d'avances consenties par ses actionnaires et leurs sociétés apparentées. Cf. note 10 supra.

Les emprunts souscrits par le Groupe contiennent des clauses usuelles restreignant la liberté opérationnelle du Groupe, en particulier sa capacité à consentir des sûretés, à contracter ou consentir des emprunts, à accorder des garanties ou à réaliser des opérations d'acquisition ou de cession. En outre, ces emprunts prévoient des clauses d'exigibilité usuelles, notamment en cas de survenance de certains événements tels par exemple en cas de liquidation judiciaire ou de plan de cession dans le cadre d'une procédure collective ou en cas de non-paiement à son échéance d'une somme due au titre d'un contrat de prêt. Ces contrats d'emprunts ne contiennent pas de clause d'exigibilité fondée sur le respect de ratios financiers.

- Risque de taux : les actifs et les passifs financiers s'analysent comme suit :

	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Passif financier	2 470	3 938	1 897	8 305
Actif financier (disponibilité)	2 247			2 247
Position nette avant gestion	(223)	(3 938)	(1 897)	6 058
Hors bilan	-	-	-	-
Position nette après gestion	(223)	(3 938)	(1 897)	6 058

-Risque de change : Le risque est jugé non significatif au regard des volumes traités en devises.

17) Produits et charges opérationnels non courants

Au 31 octobre 2016, les produits et charges opérationnels non courants sont composés principalement d'une dépréciation du goodwill du casino de Collioure pour 1.313 K€, d'un produit net de cession lié à la vente de l'hôtel à Gruissan pour 285 K€, d'un produit exceptionnel suite au jugement de la Cour de Cassation en date du 17 mars 2016 opposant la Société Française de Casinos et la société ALLIANZ relatif à une créance inscrite au plan de continuation

de la SFC pour 158 K€ ainsi qu'un produit exceptionnel de 71K€ lié à un rappel de charges à la société Micromania, ancien sous locataire de LTDN.

Au 31 octobre 2015, les produits et charges opérationnels non courants sont composés principalement d'un produit exceptionnel sur les prélèvements à employer de 147 K€ supprimés au 1^{er} novembre 2015 ainsi que des régularisations de produits et charges liés à la procédure de redressement judiciaire du casino de Collioure et non déclaré au passif.

18) Impôt sur les sociétés

- **Intégration fiscale**

Société Française de Casinos et ses filiales détenues à plus de 95% constituent un groupe fiscal intégré. De même, Société des Eaux Minérales et des Etablissements Thermaux de Châtelguyon et sa filiale directe constituent également un groupe fiscal intégré.

- **Ventilation de l'impôt sur les résultats**

La charge d'impôts s'analyse ainsi :

	31.10.2016	31.10.2015
Impôt courant	29	(2)
Impôts différés	25	12
(Impôt) crédit d'impôt	54	10

19) Résultat par action

(En euros)	31.10.2016	31.10.2015
Résultat net part du groupe	750 378	547 661
Nombre d'actions pondérées	5 092 470	5 092 470
Nombre moyen d'actions diluées	5 092 470	5 092 470
Résultat net par action	0,15€	0,11€
Résultat net dilué par action	0,15€	0,11€

20) Engagements hors bilan

- **Dettes garanties par des sûretés réelles**

Nantissement de la totalité des 39.955 actions du Casino de Gruissan au profit des souscripteurs de l'emprunt obligataire.

La Société Française de Casinos a donné une garantie autonome à première demande au « bailleur » du casino de Gruissan pour le paiement régulier du loyer. Cette garantie vaut pour la durée du bail, sa reconduction tacite ou son renouvellement.

Affectation hypothécaire sur l'ensemble immobilier du casino de Châtelguyon au profit du Groupe Partouche à hauteur de la créance.

Nantissement du fonds de commerce du casino de Collioure au profit des Brasserie MILLES à hauteur de 53 K€.

- **Engagements donnés**

Néant

- **Engagements reçus**

Néant

- **Créances garanties par des sûretés réelles**

Néant.

- **Autres engagements hors bilan**

Une promesse synallagmatique de vente a été signée le 3 avril 2014 qui prévoit la cession de SEE CORTADE à SFC d'un ensemble immobilier et terrain situés à Collioure actuellement loués à la CECPAS détenue à 100% par SFC.

21) Charges de personnel, effectif à la clôture et droit à la formation

Ils ont évolué comme suit :

	31.10.2016 12 mois	31.10.2015 12 mois
Charges de personnel :		
Traitements et salaires	4 644	3 958
Charges sociales	1 505	1 271
Avantages postérieurs à l'emploi	27	36
Participation des salariés	143	115
	6 319	5 380
Dont : Casinos	5 810	4 987
Holding	509	393
	6 319	5 380
Effectif à la clôture :		
Cadres	41	28
Agents de maîtrise	23	14
Employés, ouvriers	139	102
	203	144
Dont : Casinos	198	140
Holding	5	4
	203	144

22) Informations relatives aux parties liées

- **Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction**

L'ensemble des rémunérations et avantages assimilés accordées aux membres des organes d'administration et de la direction du groupe, s'établit comme suit :

	31.10.2016			31.10.2015		
	Rémunérations brutes	Charges sociales	Total	Rémunérations brutes	Charges sociales	Total
Avantages à court terme :	190	105	295	172	85	257
Jetons de présence	120	24	144	10	2	12
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-	-	-
Total	310	129	439	182	87	269

Par « avantages à court terme », il faut entendre la rémunération proprement dite, les congés payés, les primes, l'intéressement, les avantages en nature et la participation des salariés

- **Autres transactions avec les parties liées**

Les transactions avec les parties liées s'apprécient ainsi :

	31.10.2016			31.10.2015		
	Charges	Produits	Créances (dettes)	Charges	Produits	Créances (dettes)
SFC						
Verneuil Participation	-	-	-	8	-	(13)
Frameliris	695	-	(128)	239	-	(103)
Total	695	-	(128)	247	-	(116)

23) Honoraires des commissaires aux comptes

Au 31 octobre	EXPONENS				EY				EXCO			
	Montant (K€)		Montant (K€)		Montant (K€)		Montant (K€)		Montant (K€)		Montant (K€)	
	2016	%	2015	%	2016	%	2015	%	2016	%	2015	%
Audit												
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés												
Emetteur	33	60	28	56	33	45	28	33				
Filiales intégrées												
globalement	22	40	22	44	40	55	23	27	18	100	18	100
Sous-total	55	100	50	100	73	100	51	61	18	100	18	100
Missions accessoires												
Emetteur		0		0		0	33	39				
Filiales intégrées												
globalement												
Sous-total	0	0	0	0	0	0	33	39				
Total	55	100	50	100	73	100	84	100	18	100	18	100

24) Événements postérieurs à la clôture

- **Modification du plan de redressement de Société Française de Casinos**

En date du 9 mars 2017, le Tribunal de Commerce de Paris a émis un avis favorable à la demande de modification du Plan de Continuation déposée le 3 novembre 2016 par la Société Française de Casinos. Les nouvelles modalités de son Plan d'apurement sont donc les suivantes :

- ✓ 2016 : 7% (au 31 octobre 2016, la somme de 314 K€ apparaît sur le compte séquestre de l'administrateur, un complément de 194 K€ a été versé le 10 novembre 2016)
- ✓ 2017 : 10%
- ✓ 2018 : 20%
- ✓ 2019 : 25%
- ✓ 2020 : 15%

- **Renouvellement de la Délégation de Service Public et de l'autorisation d'exploitation des jeux sur le casino de Gruissan**

En date du 14 novembre 2016, la Convention de Délégation de Service Public du casino de Gruissan a été renouvelée pour 15 ans soit jusqu'au 29 février 2032.

En date du 21 février 2017, l'autorisation d'exploiter les jeux a été renouvelée sur le Casino de Gruissan jusqu'au 28 février 2021.

- **Renouvellement de l'autorisation d'exploitation des jeux sur le casino de Capvern**

En date du 19 avril 2017, l'autorisation d'exploiter les jeux a été renouvelée sur le Casino de Capvern jusqu'au 31 août 2018.